DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

Plan Local d'Urbanisme
Commune de
SALLENOVES

APPROBATION

Certifié conforme et pour être annexé à la délibération d'approbation du conseil municipal, le 24 janvier 2023

Le Maire,

Document graphique du règlement

PLAN N°1	ELABORATION	MODIFICATIONS	REVISIONS
ECHELLE 1/2500	APPROBATION le 21/05/2019	MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 24/01/2023	

Conception:
ESPACES & MUTATIONS
PARC ALTAIS ANNECY
27 rue Adrastée.
74650 CHAVANOD

ESPACES & MUTATIONS

B.E Deom
SYNDEO Cartographie
10 Tse Avenue de Genève
74 000 ANNECY

Fond Cadastral
Origine Cadastre
Mise à jour : 2017-Inservis
Diffuseur DGFIP
avril 2018

Mise à jour du bati

Edition cartographique n°1 du 18 01 2023

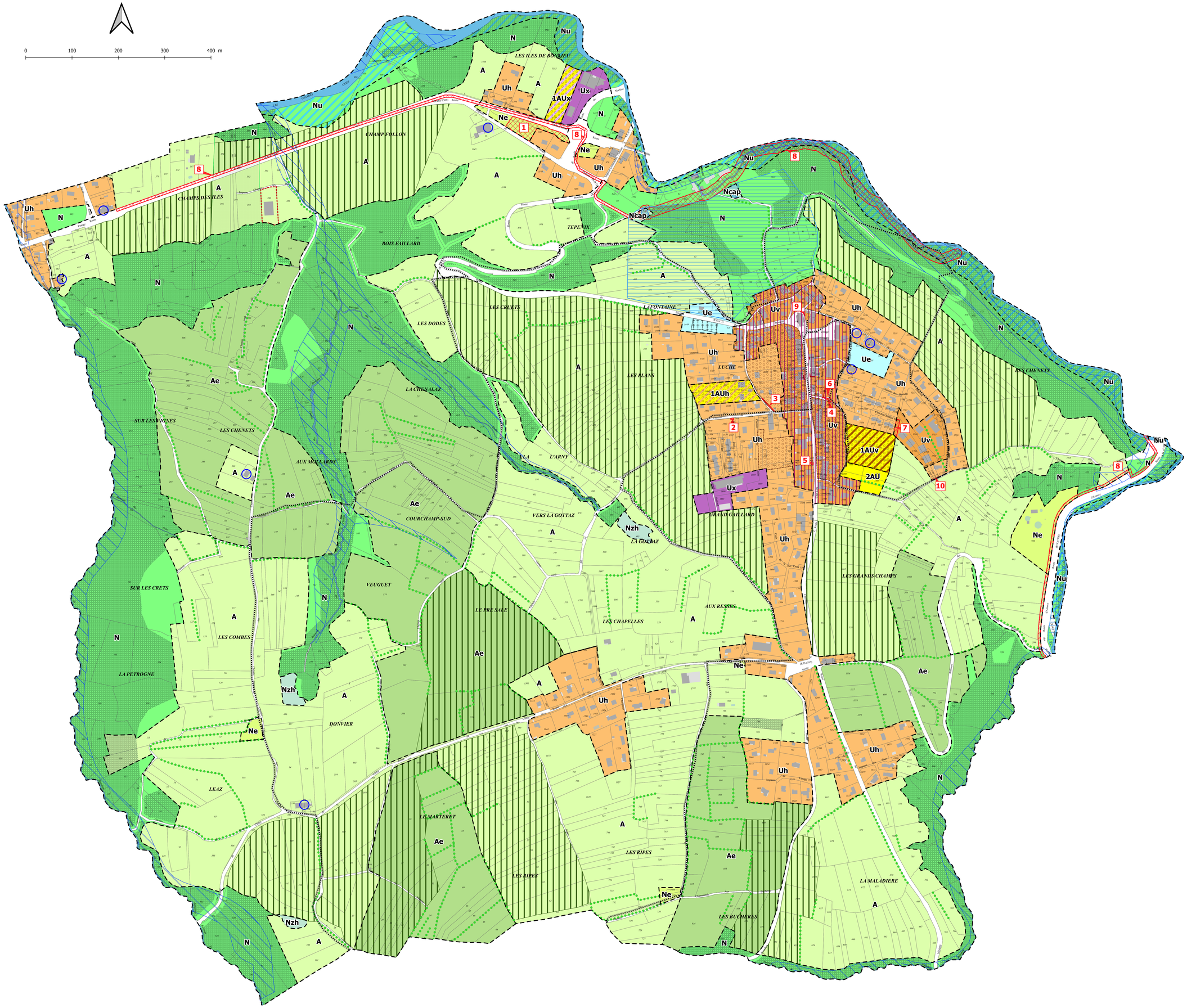

Légende

ZONES URBAINES
- Ue- Secteur d'équipements structurants
- Uh - Secteur urbain périphérique à dominante d'habitat
- Uv- Secteur urbain de centre-village
- Ux - Secteur d'activités économiques artisanales ou industrielles

ZONES A URBANISER
- 1AUh - Zone à urbaniser à court et moyen terme pour conforter le Chef-lieu
- 1AUv - Zone à urbaniser à court et moyen terme pour structurer le centre-village
- 1AUv - Zone à urbaniser à court et moyen terme
- 2AU - Zone à urbaniser à moyen et long terme pour structurer le centre-village, après décision du Conseil municipal et évolution du PLU

ZONES AGRICOLES
- A - Secteur agricole
- Ae - Secteur agricole d'intérêt écologique (définis au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme)

ZONES NATURELLES
- N - Secteur naturel
- Ncap - Secteur naturel de captage
- Ne - Secteur naturel d'équipements
- Nu - Secteur naturel lié au bon fonctionnement des Usses
- Nzh - Secteur naturel de zone humide (définis au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme)

ELEMENTS GRAPHIQUES COMPLEMENTAIRES
- Secteur urbain ancien
- STECAL n°1
- Risques naturels
- Espaces boisés classés
- Servitudes de paysage
- Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Corridor écologique (servitude au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Emplacements réservés
- Emplacements réservés
- Servitude pour RDC commerciale au titre de l'article L151-16 du Code de l'Urbanisme
- Haies
- PDIPR (sentiers existants ou en projet)
- Bâtiment patrimonial (servitude au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre de protection immédiate de captage
- Périmètre de protection rapprochée de captage

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Désignation des opérations	Bénéficiaire	Surface
1	Parking-relais	Commune	2 822 m²
2	Aire de collecte des déchets ménagers	Commune	20 m²
3	Aménagement du chemin de Luche	Commune	70 m²
4	Aménagement et sécurisation de la partie Sud du chemin de "Champ Derrière" jusqu'à rejoindre la RD7 au droit de l'abri de bus	Commune	55 m²
5	Aire de stockage des déchets ménagers	Commune	20 m²
6	Aménagement d'un parking public	Commune	216 m²
7	Création au lieu-dit "Champ Derrière" d'une voie interne de desserte des futures constructions en prolongement de la route de Balaison, qui rejoindra à terme la RD7 au droit de l'ancien réservoir, situé en entrée Sud du Chef-lieu	Commune	271 m²
8	Projet de véloroute	Commune	28 432 m²
9	Accessibilité pompier (largeur 1.5 m)	Commune	8 ml
10	Aménagement de la route des Vignes (largeur 2 m)	Commune	17 ml